

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2008</p>
--

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : Mr Jacques TIMMERMANS, Mme Annie LANÇON

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice MELOT,

I FINANCES 2008/ BUDGET PREVISIONNEL 2009/2013

Monsieur le Maire présente, dans les grandes masses, aux membres du Conseil, les recettes et dépenses de l'année 2008, il expose ensuite le plan de finances que le Conseil peut envisager pour les 5 années à venir.

Cette projection, élaborée par la commission finances, reprend les hypothèses de recettes d'investissement de la Commune jusqu'en 2013, et tient compte des possibilités de recours aux concours bancaires (compte tenu des ratios en vigueur), ainsi que d'éventuels projets de vente de biens immobiliers par la Commune.

Le Conseil approuve la politique d'orientation budgétaire présentée par Monsieur Le Maire.

II PROPOSITIONS DE LA COMMISSION BATIMENTS

Les membres de la Commission « Bâtiments » ont achevé leur travail d'audit de l'état des bâtiments communaux. Mme Clément et Mr GROS présentent aux membres du Conseil leurs conclusions, et les propositions qui en découlent :

Vente de 4 biens immobiliers : la maison forestière, l'appartement « Les Airelles » et les 2 appartements de l'immeuble « Val Cristal ». La Commission estime que vu l'état de ces derniers, les charges afférentes pour ce qui est des copropriétés, et des travaux à envisager pour les remettre en état, il est judicieux de s'en séparer, et de profiter des rentrées financières que cela va engendrer pour réhabiliter le patrimoine immobilier restant, ou investir dans d'autres projets. Les prix de vente de ces biens, ainsi que les modalités de ces ventes restent à définir.

En ce qui concerne l'ancienne école des Sept Fontaines et le Murganier, la Commission propose de les conserver, et de prendre contact avec des organismes de type OPAC, SEMCODA ou LOGIDIA afin d'étudier avec eux les possibilités de réhabilitation et de transformation en logements de type « sociaux » ou « intermédiaire », il pourra être envisagé des logements en locatif et/ou en accession à la propriété.

Des travaux sont envisagés au bâtiment « Les Bains Douches » pour refaire un studio sous la rotonde qui pourra être loué par la Commune.

Des travaux sont également à envisager sur certains chalets d'alpage, la gestion de la réhabilitation de ces chalets sera intégrée aux travaux de la commission développement économique et touristique car ces bâtiments présentent un intérêt pour cette dernière.

La Commission « bâtiments » propose également de regrouper tous les services au public (agence postale communale, maison du tourisme, ESF, billetterie remontées mécaniques...) dans un lieu commun qui serait l'actuelle mairie, les services administratifs de la Commune se situeraient dans les locaux de l'ancienne école, ainsi que la salle du Conseil.

La Commune conserverait les locaux situés dans le bâtiment « Refuge 1000 » qui garderait une vocation commerciale.

Enfin le site de « La Bussode » : l'ancienne ferme n'étant plus aux normes en vigueur, elle pourrait être réhabilitée en salle polyvalente (la salle des fêtes actuelles présentant des difficultés de mise aux normes d'accessibilité aux handicapés qui entreront en vigueur au 01 janvier 2010), les deux autres bâtiments « La Montagne » et « La Valserine » garderont leur vocation de centre d'hébergement, il devra être envisagé un rafraîchissement de ces 2 bâtiments.

La Commune restant propriétaire du tènement immobilier situé sur le site de La Bussode à l'emplacement de la vierge, la Commission précise qu'il peut être envisagé la construction d'un bâtiment pour loger les saisonniers.

Il reste à étudier d'une part la faisabilité financière de ce programme et un calendrier de réalisation sur les cinq prochaines années.

Sur le principe, le Conseil approuve les propositions de la Commission « Bâtiments ».

IV QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait état de l'avancement des travaux de la Commission Développement Economique et Touristique, une fois finalisé, ce projet fera l'objet d'une présentation.

Monsieur Le Maire indique au Conseil qu'il serait souhaitable de prolonger le contrat de Melle BISIAUX jusqu'au 31 mars 2009, afin qu'elle puisse finaliser tous les documents relatifs aux travaux des commissions et aux documents relatifs aux procédures des services de la Mairie. Le Conseil approuve la proposition de Monsieur Le Maire.

Il est 23 heures 20. La séance est levée.